Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200570-20260224-D2026_07-DE

Mairie de
Le Faouët
Ar Faved
22290

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 20 février 2026

Nombre de membres :

En exercice :	08
Présent :	07
Nombre de suffrage :	08

Date d'affichage :

23/02/2026

Convocation envoyée par voie dématérialisée:

13/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Faouët s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Thierry **LE GONIDEC**, Maire.

Etaient présents : Thierry **LE GONIDEC**, Michel **MAHE,** Ronan **DHABIT**, Brice **LE GONIDEC**, Gwenaëlle **PIERRE,** Véronique **CONAN**, Vincent **BOYENVAL**

Absent excusé : Jérôme **COLAS**

Procuration: Jérôme **COLAS à** Véronique **CONAN**

A été nommé comme secrétaire de séance : Michel **MAHE**

D2026_07 Frais scolaire Lanvollon 2024-2025

Vu le courrier de la commune de Lanvollon pour les frais de l'école 2024-2025 du 30/12/2025.

Monsieur Le maire demande au conseil municipal de valider les montant forfaitaires pour la participation aux frais scolaire de l'école publique.

Un forfait de 1129.91€ pour un élève de maternelle et 276.29€ pour un élève du primaire.

Soit 2 enfants en maternelle : 2259.82€

Soit 4 enfants en primaire : 1105.16 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents, les frais scolaires pour l'année 2024-2025 soit un total de 3364,98 €.

Fait et délibéré à Le Faouët
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le maire
Thierry LE GONIDEC

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance
Michel MAHE

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE